

■ ■ ■ Fiscalité internationale - Introduction

Christian VALENDUC
*Conseiller général des Finances,
maître de Conférences à l'UCL et aux FUCAM*

La politique fiscale d'un pays comme la Belgique ne peut être formulée indépendamment de l'environnement international. Sur les vingt dernières années, la part des déterminants étrangers n'a fait que s'accroître au fur et à mesure que l'intégration européenne et la globalisation progressaient.

L'impôt des sociétés est un domaine où la concurrence fiscale est particulièrement forte. Les deux dernières réformes faites en Belgique l'attestent clairement : la réforme de 2003 avait pour objectif principal de baisser le taux d'imposition, situé à l'époque dans le « haut de la fourchette » en comparaison internationale. Plus récemment, l'introduction des intérêts notionnels avait pour but de trouver une alternative au régime fiscal des centres de coordination, qui constitue un élément important de la position compétitive de la Belgique en matière fiscale, et de positionner valablement la Belgique dans la *short list* des investisseurs étrangers.

Le poids accru des déterminants internationaux se manifeste également dans une importance accrue des questions bilatérales. Les conventions préventives de la double imposition ont vu leur rôle s'accroître, au fur et à mesure de l'amplification des investissements directs. Elles doivent en outre de plus en plus souvent combiner des objectifs contradictoires : il ne s'agit plus seulement d'éviter la double imposition mais aussi de faire en sorte que les conventions bilatérales ne soient pas détournées de leur fin pour créer l'absence totale d'imposition. Une autre conséquence est l'importance accrue d'un contrôle des prix de transfert. Ceux-ci deviennent un élément dans les stratégies de planification fiscale des groupes multinationaux et leur contrôle est un enjeu de première importance pour les administrations fiscales nationales.

Nous avons tenté, dans ce dossier consacré à la fiscalité internationale, d'éclairer quelques aspects de cette problématique qui est à la fois vaste et importante.

Le dossier s'ouvre par une contribution de Jean-Pierre DE LAET qui résume les tendances récentes dans l'évolution des systèmes fiscaux en Europe. L'auteur se base principalement sur la publication annuelle de la Commission européenne sur l'évolution des systèmes fiscaux. Les baisses de taux nominaux qui sont constatées dans plusieurs pays membres ne semblent pas avoir limité significativement la capacité des Etats membres à maintenir le niveau des recettes fiscales en % du PIB. Tant le niveau global de la pression fiscale que sa structure présentent de fortes différences entre les Etats membres. Les efforts pour baisser la pression fiscale sur le travail restent assez limités et concentrés sur les bas salaires. A l'impôt des sociétés, la réduction des taux n'a pas conduit à une baisse des recettes : une des explications de ce paradoxe pourrait être une transformation accrue d'entreprises individuelles en sociétés.

Dans la deuxième contribution de ce dossier, nous approfondissons l'examen de l'évolution des systèmes fiscaux en examinant comment, dans un contexte de concurrence accrue, les Etats cherchent à se positionner. Deux aspects sont examinés : l'impôt des sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes. Dans le premier cas, la concurrence fiscale est motivée par l'attrait des activités économiques. Elle se manifeste principalement par des baisses de taux, lesquelles ont pris le relais des régimes fiscaux préférentiels dont le Code de conduite européen a organisé le démantèlement concerné. Le « paradoxe des recettes » mis en évidence par Jean-Pierre De Laet est examiné de manière plus approfondie en vue de tenter de dégager des éléments de réponse à la question de savoir si la baisse des taux peut se poursuivre, voire s'amplifier. Le deuxième aspect examiné est celui des revenus des personnes. La concurrence est ici plutôt de l'ordre de la concurrence par comparaison. Il s'agit davantage de se positionner politiquement, dans un contexte européen, voire pan-européen, où les examens par les pairs et pratiques de benchmarking sont de plus en plus fréquentes. Nous discutons les deux évolutions systémiques majeures : les systèmes de dual income tax dans les pays nordiques et les flat tax dans les pays d'Europe centrale et orientale. Pour ce qui concerne ces dernières, deux conclusions se dégagent de la littérature économiques récentes : les effets bénéfiques attribués à un taux d'imposition unique sont loin d'être vérifiés empiriquement et il y a à ce sujet bien plus de rhétorique que de preuves ; pour les pays d'Europe occidentale, passer à un système d'imposition unique ne permet pas de surmonter l'arbitrage entre efficacité et équité et les conséquences d'une telle réforme sont telles qu'elles rendent son adoption peu probable. Ce type de réforme est très difficilement compatible avec le *Welfare state*.

La forte baisse des taux nominaux à l'impôt des sociétés indique les Etats membres sont de plus en plus préoccupés par les distorsions que peut créer cet impôt et par la concurrence fiscale accrue entre pays, laquelle peut d'ailleurs accentuer les distorsions. Gaëtan NICODÈME passe en revue cette problématique. Au niveau interne, les distorsions les plus nettes seraient celles par la transformation des revenus du travail en revenus du capital tandis qu'au niveau international, ce sont les distorsions créées par les transferts de bénéfices qui seraient les plus préoccupantes.

Ceci situe tout l'intérêt de mieux examiner quelles sont les conséquences de la planification fiscale sur l'imposition des entreprises. Steve CLARKE nous livre une importante contribution en examinant les effets des techniques de planifications fiscales sur l'imposition effective des entreprises. La littérature économique récente comprend de nombreuses publications sur l'effet de l'imposition effective sur les flux d'investissements directs mais dans la toute grande majorité des cas, la mesure de l'imposition effective qui est utilisée ne modéliser que le système normal d'impôt des sociétés. Y inclure les techniques les plus courantes requiert un travail de modélisation assez sophistiqué, qui est décrit dans cette contribution, et qui fait apparaître l'effet important de la planification fiscale sur l'imposition effective des entreprises.

Nous passons ensuite à la problématique de la répartition du pouvoir d'imposition entre les Etats. Celui-ci est réglé par la convention modèle de l'OCDE à laquelle la Belgique se réfère dans la négociation de ses conventions bilatérales préventives de la double imposition. Jacques GOMBEER en décrit les principes et les orientations actuelles. Un des changements est le passage de la discrétion qui prévalait antérieurement à la transparence : le modèle suivi par la Belgique est maintenant public et l'article en expose les principes et les particularités.

Stefan DE BAETS traite de la problématique des prix de transferts, dont les contributions de Gaëtan Nicodème et de Steve Clark ont situé toute l'importance. Dans ce domaine aussi, des lignes directrices ont été établies par l'OCDE et sont donc suivies par la Belgique. L'article expose de manière détaillée les différentes méthodes de fixation des prix de transfert et montre l'importance croissante attaché à juste titre par la Belgique à la problématique des prix de transferts.

Ces contributions n'épuisent assurément le sujet : c'est vrai pour chacune d'entre elles, dans le domaine qu'elle traite, et les auteurs le reconnaissent tous. Globalement, d'autres thèmes n'ont pas pu être explorés. Nous espérons toutefois avoir contribué à documenter le lecteur sur les différents aspects de quelques questions importantes en matière de fiscalité internationale.